



RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Votre Service de Prévention
et de Santé au Travail à vos côtés

PRÉVENIR LES RISQUES
PROFESSIONNELS 



Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle

Inclus dans l'offre socle

PRÉVENTION
de la
DÉSINSERTION
PROFESSION-
NELLE

L'accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle, pour quoi faire ?

Informier, conseiller et soutenir

le travailleur en prise
à des difficultés affectant
sa vie professionnelle.

Maintenir

le travailleur en emploi.

Accompagner et informer

l'employeur, dans une situation
où un travailleur est concerné
par un risque de désinsertion
professionnelle.

V1072022

Qui est concerné par l'accompagne- ment social en cas de risque de désinsertion profes- sionnelle ?

Afin de prévenir
la désinsertion professionnelle,
le travailleur peut bénéficier
d'une assistance sociale :

- s'il a besoin d'être aidé
dans les démarches
de prévention
de la désinsertion
professionnelle avec
les organismes concernés ;
- s'il rencontre des difficultés
dans certains domaines
de la vie courante ;
- s'il a besoin d'être informé
et orienté vers des services
sociaux spécialisés ;
- s'il a des besoins
concrets pour compléter
des documents et dossiers
administratifs.

L'accompagne- ment social en cas de risque de désinsertion professionnelle, comment ça se passe ?

L'assistant social du travail (ou un autre
membre de l'équipe pluridisciplinaire)
intervient sur demande du médecin
du travail et travaille en collaboration
avec les autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire du SPSTI, notamment
les psychologues du travail,
les infirmiers en santé au travail
et les ergonomes. Il intervient
en complément des démarches
et conseils visant à adapter le poste
de travail à la situation du travailleur,
pour **lutter contre la désinsertion
professionnelle**. Il connaît les différents
dispositifs sociaux et prestations,
et particulièrement ceux mobilisables
pour les travailleurs.

L'assistant social du travail (ou un autre
membre de l'équipe pluridisciplinaire)
s'appuie sur des entretiens individuels,
au cours desquels il recueille
des informations sur le travailleur,
pour appréhender son environnement
familial et professionnel et aborder
sa situation financière personnelle.
Sur la base de ces informations,
est établi un diagnostic de la situation,
et sont proposées des solutions
et des actions à mettre en œuvre,
en accord avec le travailleur,
comme par exemple l'orientation
vers les organismes sociaux
compétents ou l'accompagnement
pour obtenir des prestations. Il informe
sur les possibilités de formation,
le bilan de compétences, l'essai
encadré, et accompagne le travailleur
pour la déclaration RQTH.

L'accompagnement social est réalisé
dans le respect de la confidentialité.
L'employeur n'a pas connaissance
du contenu de ces entretiens ;
en revanche, un retour est fait
au médecin du travail en charge du suivi
du travailleur.

Une cellule dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle

Les SPSTI agissent spécifiquement
en faveur de la prévention
de la désinsertion professionnelle (PDP)
notamment à travers des « cellules PDP »
composées de spécialistes (médecins
et infirmiers en santé au travail, assistants
sociaux, psychologues du travail,
psychologues cliniciens, ergonomes...).

La cellule PDP promeut notamment,
auprès des employeurs et des travailleurs,
les mesures individuelles ou collectives
d'accompagnement pour favoriser
le maintien au poste ou dans l'emploi.
Elle collabore avec les autres acteurs
pour le maintien en emploi (Agefiph, Cap
Emploi, Assurance Maladie,...).

Pour plus d'informations sur l'accompagnement social en cas
de risque de désinsertion professionnelle, contactez votre Service
de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

ASMIS

77, rue Debaussaux - 80001 AMIENS CEDEX 1
contact@asmis.net - www.asmis.net



NOS CENTRES MÉDICAUX

Votre service de prévention et santé au travail
des équipes et des moyens près de chez vous



Un centre mobile se déplace dans
les entreprises éloignées d'un centre fixe



SOMME OUEST

ABBEVILLE

Rue Ventôse
ZAC des Deux Vallées
80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 24 04 45

BEAUCAMPS-LE-VIEUX

Centre Social
Secrétariat assuré par le centre de Dury
10 rue Pierre Gaudefroy
80430 BEAUCAMPS- LE- VIEUX

WOINCOURT

11 rue du Chevalier de la Barre
80520 WOINCOURT
Tél : 03 22 60 21 69

SOMME NORD

ALBERT

2 rue d'Aveluy - BP 40049
80049 ALBERT CEDEX
Tél : 03 22 75 21 55

DOULLENS

13 boulevard Ernest Dehée
80600 DOULLENS
TÉL : 03 22 77 29 68

AMIENS MÉTROPOLE

AMIENS -SIÈGE SOCIAL

77 rue Debaussaux
Accès par le quai Charles Tellier
CS 60132 - 80001 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 54 58 00

ESPACE INDUSTRIEL NORD (EIN)

68 rue de Poulainville
80080 AMIENS
Tél : 03 22 44 11 94

BOVES

Cité des Métiers
Boulevard Michel Strogoff
80440 BOVES
Tél : 03 22 47 01 40

DURY

Chemin rural de la Croix Blanche
Centre Oasis - Bât les Tulpiers
80480 DURY
Tél : 03 22 47 84 70

SOMME EST

ESTRÉES-DENIÉCOURT

144 avenue de Haute Picardie
80200 Estrées-Deniécourt
Tél : 03 22 81 01 15

MOREUIL

37 rue du 8 août 1918
80110 MOREUIL
Tél : 03 22 54 08 31



Nos cabinets médicaux sont répartis sur **11 sites** du département
1 centre mobile équipé d'un cabinet médical pour assurer la proximité

POUR EN SAVOIR PLUS



www.asmis.net